

DEC172648DR08

Décision portant nomination de Mme Stéphanie ROSE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7355 intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM dont la Directrice est Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Stéphanie ROSE le 05 avril 2013 par l'INSTN du CEA ;

Vu l'avis du conseil d'unité du 05 janvier 2012

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Stéphanie ROSE, Technicienne, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 05 avril 2013.

Article 2 : Missions¹

Mme Stéphanie ROSE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivant du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie ROSE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3^e avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

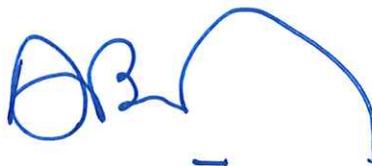
Fait à Orléans, le 25 Septembre 2017



La directrice d'unité
Valérie QUESNIAUX RYFFLEL

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Date 29/09/2017



Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR



Pour le délégué régional empêché,
l'adjointe au délégué régional,
Date 04/10/17 Marion BLIN